

Index d'égalité professionnelle hommes-femmes

Période de référence : année 2024

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	1,1	38	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,6	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	0	0	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			73		100
INDEX (sur 100 points)			73		100

Objectifs de progression et des mesures de correction :

***Ecart de rémunération** : Privilégier la promotion interne et poursuivre les efforts en terme de rémunération.

***Retour de congé maternité** : Entretien professionnel organisé au retour du congé maternité pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Augmentation du salaire des femmes dans l'année suivant leur retour de congé maternité.

***Dix plus hautes rémunérations** : Détecter les potentiels lors des entretiens annuels/professionnels : évolution de catégorie socio-professionnelle.